



CIVAM BIO Pyrénées- Orientales

**EXPERIMENTATION
MARAICHAGE BIOLOGIQUE**

REALISATION 2002

**CIVAM BIO PO - Maison de l'Agriculture
19, avenue de Grande-Bretagne 66025
PERPIGNAN CEDEX
Tél: 04 68 35 34 12 - Fax: 04 68 34 86 15**

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978

EXPERIMENTATION 2002

MARAICHAGE BIOLOGIQUE

SOMMAIRE

1 - Maîtrise des pathogènes du sol

- BIOPHYTO

2 - Lutte contre Bemisia tabaci

- concombre sous abri

3 – Fertilisation en zone prioritaire nitrate

- concombre sous abri

4 - Itinéraires culturaux AB

-cultures diversification

Ces expérimentations sont réalisées grâce au concours financier de :

⇒ L'ONIFLHOR

⇒ La Région Languedoc Roussillon

⇒ Le Conseil Général des Pyrénées Orientales

EXPERIMENTATION 2002

MARAICHAGE BIOLOGIQUE

LES ENJEUX

1) Maîtrise des pathogènes du sol en culture sous abri en AB

En culture sous abri les problèmes phytosanitaires de sol sont prédominant du fait de l'intensification. Il est important d'évaluer l'efficacité de différentes techniques de traitement du sol durant l'été (Engrais verts, solarisation, seuls ou combinés, etc.). Leur efficacité doit être mesurée à moyen terme ainsi que l'impact des rotations de cultures sur la maîtrise des pathogènes du sol en AB. Poursuite du dispositif BIOPHYTO.

2) Maîtrise de la protection phytosanitaire en concombre sous abri (culture en fort développement sur la région)

Un nouveau ravageur (*Bemisia tabaci*) présent dans le sud de la France fait courir un risque très important à cette culture, au niveau des dégâts directs et de la transmission de virus.

Sa présence a été confirmée sur les productions de concombre bio du département en 2001.

Il est urgent de tester un itinéraire technique de protection en AB.

Ce test se fera dans le tunnel 3 du site BIOPHYTO, en parallèle le T2 sera protégé en lutte intégrée et le T1 en lutte chimique.

3) Stratégie de fertilisation en contraintes environnementale forte.

Suite à la directive nitrate, l'arrêté préfectoral des P.O. limite la fertilisation azotée à 80 U de N en fond, dans les zones prioritaires. L'évaluation de pratiques de fertilisation bio conformes à cette exigence permettra de pérenniser les cultures bio dans ces zones.

Modalités testées 80 U en plein, 80 U en localisé, 80 U en fond + re-fumure.

4) Itinéraires techniques de culture de diversifications sous abri

Les cultures de diversification présentent un intérêt face au risque brexia encouru en culture de laitue, de plus ces cultures répondent à une demande commerciale.

Cultures testées : choux rave, carotte botte, épinard.